

100. rue de Namur
113

4e ANNEE - N° 1 - 1er trimestre 1934



Ce numéro doit être distribué gratuitement à tous les membres
Pour les non-membres, le n° : 5 frs.

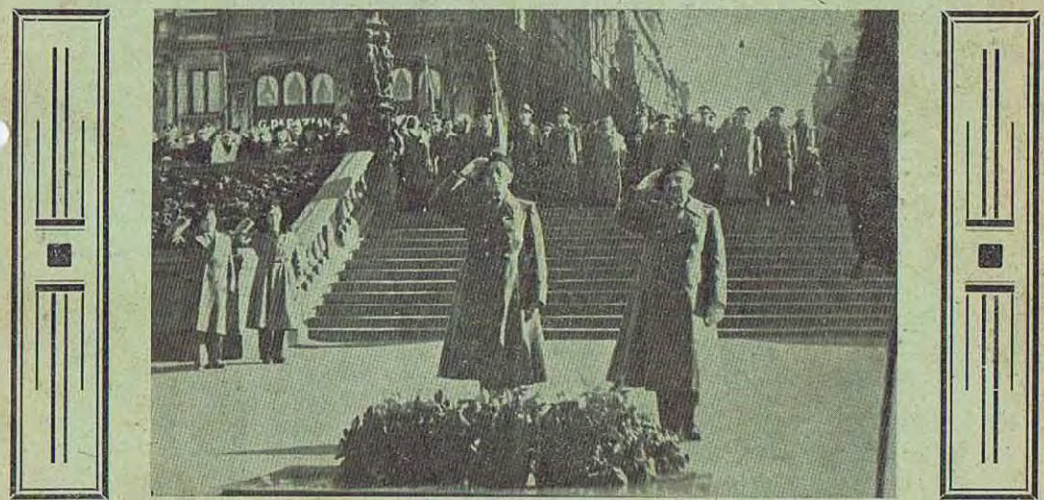


ORGANE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Affilié à l'U.P.A.C. (Union de la Presse des Anciens combattants).

REDACTION-ADMINISTRATION : Avenue de Longwy, 17, Arlon. — Téléphone : 637 — C.C.P. 34.49.59. (Frat. des Ch. A. Arlon).

LE XV^e ANNIVERSAIRE
de la Création des Unités de Chasseurs Ardennais



On trouvera plus loin le compte rendu des belles journées commémoratives qui ont eu lieu les 5 et 6 février à Bruxelles.

Notre cliché montre les Lieutenants-généraux LEY, président d'honneur, et DESCAMPS, président de la Fraternelle, au moment où ils viennent de déposer une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu.

Nous sommes partisan de l'entente, de l'union des combattants des deux guerres, mais dans l'égalité, la confiance et l'estime réciproques.

Or, ceux de 40 souffrent d'une sorte de complexe d'infériorité, de refoulement qu'on ne cherche pas toujours à dissiper. On leur a souvent donné l'impression qu'ils n'étaient que des combattants de... rang inférieur. Ils en ont souffert. C'est la raison principale de leur désintéressement pour toutes les Associations d'Anciens.

Et, disons-le franchement, tous nos aînés de 14-18 n'ont pas toujours fait tout ce qu'il fallait pour leur rendre la confiance. Trop d'entre eux les traitent, avec, ce que nous pourrions appeler du paternalisme. Nous ne nous en formalisons pas fort, parce que c'est humain; il en fut toujours ainsi: «De mon temps!...»

N'empêche qu'il faut d'abord dissiper les nuages artificiels qu'on a élevés autour de ceux de 40. Il y aura place alors pour une entente fraternelle, cordiale.

La gloire militaire ne se mesure pas seulement à la victoire. Léonidas et ses Spartiates seraient peut-être aujourd'hui des inconnus s'ils avaient été victorieux aux Thermopyles.

concernant le rôle joué par notre Armée en 1940, comme le rapport Keyes, que les erreurs et injustices du mémorialiste, peu historique, Winston Churchill, aient laissé notre Gouvernement et notre Parlement indifférents. Il est vrai que nos honorables ont bien d'autres soucis: leurs sièges et leurs 198.000 patates à sauver de la bagarre qui s'annonce.

Il est plus navrant encore qu'aucune grande association d'A. C. n'ait cru nécessaire d'élever une protestation. Ceux de 40 y sont-ils noyés au point de ne pouvoir faire entendre leur voix?

On parle souvent — et à tort — de la décadence de la France.

Mais, en France, les inexactitudes de Churchill — bien moins attentatoires à l'honneur français que le mépris du great old man pour l'armée belge — ont soulevé une tempête de protestations dans tous les milieux.

Voilà au moins un peuple qui a de la vitalité. Et notre amour propre national, où est-il?

La vérité est que la guerre a désappris à beaucoup à penser belge. On pense d'abord étranger. Cette déviation, cet abaissement du sens national pourrait bien nous conduire à un catastrophe. Pussions-nous réagir à temps?

Ohé, les bécots verts, on y va?... A. H.

Il est navrant de constater que des documents capitaux

A. H.

LE COIN DE L'INVALIDE

par notre spécialiste

Statut des grands mutilés et invalides

(Art. 15 — suite)

Ci-dessous les diverses indemnités auxquelles ont droit les grands invalides mutilés par suite de blessure de guerre, de traumatismes dus à des sévices exercés par l'ennemi ou d'accident:

Défiguration (sans cécité) fr. 10.000,—

Amputations :

- Perte totale de deux membres ou d'un membre et d'un pied ou d'une main fr. 12.000,—
- Perte totale des mains ou des avant-bras fr. 14.000,—
- Perte d'un bras et d'un avant-bras fr. 15.000,—
- Desarticulation des deux épaules fr. 20.000,—
- Perte des deux pieds fr. 10.000,—
- Perte des deux membres inférieurs à des niveaux divers fr. 11.000,—
- Perte des cinq doigts de chaque main ... fr. 12.000,—
- Perte de quatre doigts de chaque main fr. 8.000,—
- Perte de trois membres fr. 20.000,—
- Perte de quatre membres fr. 25.000,—

Paralysies :

- Quadruplégies fr. 20.000,—
- Paraplégie et hémiplegie fr. 10.000,—
- Cécité fr. 25.000,—

Ces diverses indemnités peuvent se cumuler le cas échéant. Elles sont payées en plus de la pension: ainsi pour la perte totale d'un membre et d'un pied l'invalidité touchera une pension correspondant à 100 % d'invalidité plus une indemnité annuelle de 12.000 francs.

Pour les enfants, il est payé à charge de l'Etat, et à l'intervention de la Caisse nationale de Compensation pour Allocations familiales, des allocations égales à celles qui seraient dues si le mutilé ou l'invalidé était considéré comme salarié et pour autant qu'il ne bénéficie pas déjà de la loi du 4 août 1930.

Présomption prévue en ce qui concerne les prison-

niers de guerre (art. 20 du statut).

L'art. 20 de la loi du 18 août 1947 réglant le statut du prisonnier de guerre de 40-45 dit :

« Les prisonniers de guerre ont droit à des pensions de réparation qui leur seront attribuées selon les règles déterminées par la loi sur les pensions de réparation.

Sauf preuve contraire et pour autant qu'ils aient subi un examen médical approfondi dans les délais légaux, ils seront présumés exempts de blessures, traumatisme ou maladies le jour de leur capture. »

Le « délai légal » a été prolongé jusqu'au 1er juillet 1946.

Cette présomption « d'intégrité physique » au moment de la capture ne dispense pas les intéressés de faire la preuve de l'origine de leurs infirmités au sens de l'art. 1er, 3^e alinéa, et de l'art. 2, 1er alinéa, de la loi sur les pensions de réparation.

Ces articles disent :

« Il appartient aux requérants de faire la preuve, par tous moyens, de ce que le dommage physique qu'ils invoquent a été causé durant la captivité et par le fait de la captivité. »

« Peuvent faire valoir leurs droits à l'application de la présente loi, à la condition de produire les preuves requises du fait dommageable qu'ils invoquent et de la relation de cause à effet qu'il présente avec l'invalidité dont ils sont atteints. »

Il est cependant évident que le fait d'être reconnu, « sauf preuve du contraire », indemne de toute lésion physique au moment de la capture, combiné avec une constatation précise et authentique, dans un délai restreint après la rentrée dans les foyers, est un élément de preuve de valeur.

Que faut-il entendre par délai restreint? C'est le délai, scientifiquement admissible, selon la nature de l'infirmité, des constatations faites et les divers éléments de la cause, après lesquels il n'est pas possible d'attribuer sans autre

preuve, à des événements révolus, l'origine ou l'aggravation d'une maladie ou infirmité.

S'il est normal qu'un prisonnier rentrant de captivité souffrant d'une affection présentant un certain caractère de gravité aille se faire soigner par un médecin civil dans un délai restreint ou ne comprendrait pas qu'il attende un an pour le faire! Il ne faut pas oublier que les personnes qui ne sont pas allées en captivité contractent également des maladies et que toutes les affections contractées par les prisonniers après leur retour dans leurs foyers ne sont pas forcément la conséquence de la captivité.

D'autre part, la production d'attestations établies par des témoins disant par exemple que le prisonnier a souffert de bronchite en captivité ne constitue pas une preuve suffisante si en même temps il n'est pas fourni un certificat du médecin traitant disant que le candidat invalide souffrait toujours de bronchite lors de sa rentrée. Une chronique ne devient pas toujours chronique et peut se guérir sans laisser aucune trace, et on peut parfaitement en contracter une nouvelle dans la suite, au cours du premier hiver passé en Belgique.

Etat antérieur.

L'expert, après avoir évalué le taux de l'incapacité du requérant en déduisant la quotité qu'il attribue à la préexistence ou à l'influence de facteurs étrangers au fait de guerre invoqué.

Le reste de cette soustraction est la quotité unique-ment indemnisable.

Dans tous les cas il appartient à l'Administration de faire la preuve de l'état antérieur.

La simple prédisposition constitutionnelle ne peut être retenue pour justifier le décompte d'un état antérieur — sauf s'il est prouvé que l'intégrité physique du demandeur était atteinte avant le fait dommageable.

Historique du 2^e Chasseurs Ardennais

Madame la Générale Merckx étant gravement malade et le Lieutenant-Général Merckx étant lui-même souffrant, le Commandant du 2^e Chasseurs Ardennais n'a pu poursuivre pour ce numéro son passionnant récit historique des combats livrés par son régiment. Il s'agit là de raisons majeures devant lesquelles nous ne pouvons que nous incliner, en formant des vœux cordiaux pour le rétablissement rapide et complet du cher Général Merckx et de Madame la Générale.

CAMARADES CHASSEURS ARDENNAIS, pour vos contributions, déclarations, formalités, vérifications des impôts, travaux comptables, favorisez

René BEAUFAYS

ancien du Stalag XIIIc Hammelburg

70, rue Pierre Fluche, 70 — V E R V I E R S
SONGEZ AUX ANCIENS, C'EST VOTRE DEVOIR!

VOLAILLES - GIBIERS

Halles Centrales, Echoppe 32

R. de la Vierge Noire, Bruxelles

JEAN MATTHYS

Ancien du 5^e Ch. A.

Compte Ch. Post. 7029.34

Reg. C. : Bruxelles 90.664

Expéditions en Province

Téléphone 12.75.13

A U. F. A. C.

Au cours de l'Assemblée générale de l'U.F.A.C. 1940-1945, tenue à Bruxelles le 3 avril, le lieutenant-colonel Gehehot a été élu administrateur de l'U.F.A.C.

Les Chasseurs Ardennais, qui étaient déjà représentés au conseil de l'U.F.A.C. par le major Krack, se réjouissent de la désignation du colonel Gehehot et le félicitent.

Merci à Weygand !...

En 1940, le général Weygand, lui aussi, s'était montré injuste dans son jugement sur le comportement de notre Armée.

Mais ce grand soldat est un honnête homme. Il s'est, à son retour de captivité, penché attentivement sur cette question.

Dans une déclaration qui vient d'être rendue publique, il a reconnu s'être trompé: il a rendu hommage à la conduite de notre Armée et de son Chef et a reconnu que la capitulation du 28 mai était inévitable, après la séparation des forces alliées et la retraite britannique.

Cette attitude droite fait honneur à l'ancien chef d'état-major de Foch. La bataille de mai 1940 eût certainement pris une autre tournure si Weygand avait été commandant en chef dès 1939.

Nul n'était plus qualifié que l'ancien généralissime pour mettre en pleine lumière le rôle joué par notre Armée. Il nous revient que, dans ses Mémoires qui paraîtront prochainement, Weygand serait plus explicite encore.

Les Chasseurs Ardennais disent merci au Général Weygand.

Fonds de soutien du bulletin (suite)

- E. Crochet, Arlon fr. 15,—
- Etienne Daxhelet, Liège 100,—
- Julien Letocart, Cugnon 50,—
- Maurice Georges, Wicourt-Noville 50,—
- G. Neyens, Bruxelles 50,—

A tous, merci.

La Princesse Jean de Mérode

Le 26 février dernier, une cérémonie a eu lieu à l'O. N. I. G. en l'honneur du soixante-quinzième anniversaire de Madame la Princesse Jean de Mérode.

La Princesse de Mérode eut toujours une particulière affection pour les Ch. A. et c'est elle qui pendant l'occupation, couvrit le fonctionnement du «Service Social du Chasseur Ardennais». Aussi, sommes-nous heureux de présenter à la «Maman des Invalides de guerre» nos vœux respectueux.

Promotions

Nous relevons parmi les promotions trimestrielles qui ont été faites dans les cadres actifs de l'armée, à la date du 28 mars 1949 :

Le colonel DAUBECHIES, ancien commandant de bataillon du I Ch. A. en 1935-37, actuellement directeur général de l'Infanterie, est nommé général-major.

Le lieutenant-colonel Maurice DUMORTIER, commandant du bataillon Chasseurs Ardennais en A. O. est promu au grade de colonel et le major SCHOUVELLE, ancien du I Ch. A., actuellement à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon est promu lieutenant-colonel. A tous trois, nos vives félicitations.

Merci...

A «La Voix des Belges», organe du Mouvement National Belge qui a consacré une page de son numéro du 13 février aux manifestations organisées à Bruxelles à l'occasion du XVe Anniversaire de la création des unités de bérets verts.

Merci aussi à «Frères d'Armes», bulletin de l'U.F.A.C. 40-45, section d'Uccle, qui a fait un large et sympathique écho aux mêmes manifestations.

GALERIE REDING

18, avenue de la Toison d'Or, 18 — BRUXELLES

Le plus important organisme de VENTES PUBLIQUES de la Porte de Namur.

Grandes ventes régulières. Vente amiable permanente. Téléphones : 11.40.18 - 11.48.93.

Les Etats-Généraux

Les Etats-Généraux des anciens combattants, etc... avaient été créés — intention fort louable — pour unifier l'action, dans certaines questions essentielles, de la multitude des associations d'anciens combattants, prisonniers politiques, résistants des deux guerres. Dès l'abord, cette tâche s'avérait difficile; car, la C. N. P. A., principale association de prisonniers politiques 1940-45, n'accepta pas d'en faire partie.

Les Etats-Généraux étudient maintenant leurs statuts; il ne sera pas facile de mettre tout le monde d'accord.

On annonce que les Etats-Généraux ne s'occuperaient plus que des combattants. Dans ces conditions, on ne verrait plus leur utilité, étant donné qu'existe déjà le Conseil National des Anciens Combattants (C. N. A. C. B.), que préside avec beaucoup d'autorité le lieutenant-général Van den Bergh. Il suffirait que les fédérations qui n'en font pas partie jusqu'ici, pour une simple divergence sur la mode de votation, y adhèrent.

Et ceux de 40-45 ?

Il nous est revenu que la représentation des combattants de 1940-45 serait fort faible aux Etats-Généraux. Ils y auraient en tout deux, parfois trois représentants. C'est trop peu. Cela ne peut que contribuer à renforcer leur désintéressement pour les questions dont ils devraient se soucier.

La solution serait pourtant simple : presque toutes les associations groupent des combattants des deux guerres; il suffirait de décider que chacune d'elles aura droit à deux représentants, un de 1914-18, un de 1940-45.

Les décorations Hollandaises

Autre cas où on a manqué d'attention pour les combattants de 1940. Une délégation des Etats-Généraux s'était rendue, voici quelques mois, outre-Merdyck et à cette occasion des distinctions honorifiques belges avaient été remises à des anciens com-

COUPS DE

batants hollandais... tous de la dernière guerre, naturellement. Les A. C. hollandais sont venus par la suite en Belgique et à titre de réciprocité, apportèrent des décorations oranges. Les bénéficiaires furent tous des anciens de 1914-18, tous très méritants sans doute, mais ce fut une erreur psychologique d'exclure de cette distribution les 40-45.

BOUCHERIE :: MOUTONNERIE :: BŒUF :: VEAU
MOUTON :: PORC
voilà ce que vous présente et vous offre en vente
La Boucherie « HUBERT »
213, rue des Coteaux, SCHAERBEEK, Téléphone 15.28.83
(près avenue Rogier)
Favorisez-le de vos achats, camarades, c'est un Chasseur Ardennais et un pur ! vous serez bien servi et bien soigné.
— MEILLEUR ACCUEIL A TOUS LES CAMARADES —

Nos chefs...

Suite à l'article paru dans le dernier bulletin, le Colonel Velghe nous a remercié, dans une lettre fort aimable, des paroles élogieuses que nous avions eues pour la belle conduite qui fut à Vinkt celle du III/3 Ch. A. et de son chef.

Et notre correspondant ajoutait :
«... Ce fut simple pour moi, croyez-le, que de commander à Vinkt, où tant de bravoure fut déployée par les commandants de compagnie de tête en personne, les lieutenant Laurent et Lamborelle, et leurs soldats.

» Sans le désir de « tirer et d'abattre des ennemis » qui animait chacun d'eux, qu'aurait pu obtenir le chef de bataillon ?... »
Les anciens soldats du glorieux chef que fut le colonel Velghe apprécieraient comme il convient ce bel éloges.

Une mesure nécessaire

Dans le courant de cet été, une partie des officiers de réserve et sans doute aussi des sous-officiers seront soumis de nouveau à des rappels.

A cette occasion, le gouvernement n'estime-t-il pas qu'il serait nécessaire d'interdire la publication d'annonces d'emplois portant la mention « dérogé de toute obligation militaire », comme de prendre des sanctions contre les patrons qui renverraient des militaires de réserve soumis à des rappels.

Encore une ?

Un de nos excellents camarades propose la création d'une médaille de la Lys ou des Ardennes, ou encore d'une médaille spéciale qui serait décernée à tous ceux qui en 1940 ont vraiment combattu.

Nous, on veut bien !
Mais, il y en a déjà tant... qu'on finit par ne plus s'y retrouver !...

PALAIS D'ETE, S. A.
3, rue de l'Evêque, 3 — BRUXELLES
COURSES DE LEVRIERS
sous le contrôle du Club de Levriers de Course.
TOUS LES JOURS, COURSES A 18 H. 30.
BOOKMAKERS. MUTUEL.

BOUTOIRS

Il l'a bien méritée

Extrait d'une circulaire de février 1949 de la section du Brabant :

« Nous sommes battus », « Nous avons perdu la bataille » aurait téléphoné Reynaud à M. Churchill le 15 mai 1940 (le quinze), oui, le 15 ! (voir « Mémoires » de Churchill). Et le 28 mai, il prononce le discours de triste mémoire ! Ce que nous en pensons : « Une fessée à Reynaud ». On s'y mettrait bien tous pour la lui donner !

Du même

A propos du même petit bonhomme, un journal a révélé récemment qu'au cours d'une des nuits décisives de mai 1940, on eut besoin de toute urgence du Premier Ministre français. In-trouvable !...

Finalement, on put lui mettre la main au collet : il était filé à la campagne pour y rejoindre sa maîtresse et... inspiratrice. C'est sans doute elle qui lui souffla son discours du 28 mai !

C'est encore le même Reynaud qui, après avoir remis ses pouvoirs à Pétain, alla jeter sa voiture contre un arbre, quelque part dans le Midi. Sa maîtresse, qui se trouvait à ses côtés, fut tuée. Que fit notre grand homme ? Réclamer de la poudre et des balles pour calmer sa douleur ? Non : il s'empressa de faire mouler la jambe de la belle disparue.

Pendant ce temps-là, les soldats français armés de vieux mousquets, victimes de l'imprévoyance politicienne, se faisaient hacher par les chars allemands.

Il a bien mérité trois fessées, le petit Reynaud !

Le Paon

Toujours à propos de Reynaud, le regretté Jean Giraudoux, un des plus délicats écrivains de « France babillarde » et qui fut pendant la drôle de guerre, ministre de l'Information dans le gouvernement français, fit à ce moment de Reynaud une définition assez rosse, mais si bonne :

« C'est un petit paon qui veut faire la roue, sans queue ».

POUR TOUTES VOS ASSURANCES
C'est un devoir pour vous de favoriser l'ex-Béret Vert
N. A. PERNEEL
ASSUREUR-CONSEIL 37, AV. RODENBACH
Tél. 16.47.31 BRUXELLES III Tél. 16.47.31
Et n'oubliez pas : il s'occupe aussi d'assurances automobiles aux taux les plus avantageux

Bonifications d'ancienneté

Le gouvernement songerait enfin à étendre aux agents des services publics invalides de la guerre 1940-45 les bonifications d'ancienneté dont bénéficient leurs camarades de la guerre 1914-18.

La date limite pour l'entrée à l'Administration serait fixée au 27 mai 1949.

Nous en reparlerons quand l'arrêté aura paru.

Tout à fait d'accord

La Confédération des Prisonniers Politiques demande que soit revue la liste des emplois, où ne jouent pas les lois relatives à la priorité accordée en matière d'emplois publics aux invalides victimes des deux guerres.

Elle insiste notamment pour que la priorité joue en matière d'enseignement. Officiel, bien entendu. Nous sommes bien de cet avis.

Il ne sert à rien d'établir des priorités si elles ne jouent

que pour les emplois d'huissiers, gardes champêtres, cantonniers ou fossyeurs... Comment voulez-vous qu'un combattant puisse dans un examen théorique lutter à armes égales avec des jeunes gens qui viennent de terminer leurs études, si on ne lui accorde pas des facilités.

Chef d'Etat ou Chef ?...

On a appris à l'occasion de la discussion du budget de la défense nationale à la Chambre que dans toutes les cantines et autres bureaux de la zone sous-occupée par les Belges en Allemagne, le portrait du Chef de l'Etat avait été remplacé par celui d'un général qui joue là-bas au mauvais.

On aura tout vu... Tout de même, on n'aurait jamais imaginé cela avant la guerre !

Aux dernières nouvelles, on n'aurait pas encore installé de portraits du grand homme sur les places publiques et obligé les passants à le saluer...

Un monument aux Chasseurs Ardennais ?

Un journal d'Arlon est revenu dernièrement sur cette question, fort inexactement d'ailleurs. Il parlait DU projet d'ériger ce monument à Arlon.

En réalité, il n'y a pas un UN, mais DEUX projets. Des l'occupation, un architecte Chasseur Ardennais avait établi un projet grandiose. Il s'agissait d'un monument qui devrait s'ériger en Ardenne, de préférence sur une colline, à proximité de la frontière. La maquette représentait un Chasseur Ardennais debout, en garde devant un immense portique symbolisant notre frontière. De part et d'autre du soldat au béret vert, des sangliers prêts à foncer.

On s'enquit dès ce moment d'un emplacement possible pour ce monument. On ne pouvait le placer dans une localité, bien entendu. Ni à proximité immédiate d'une des trois garnisons d'Arion, Bastogne ou Vieslamb, pour ne pas faire de jaloux. Après diverses recherches, le baron Greindl proposa un emplacement qui parut parfait : sur la hauteur de Martelange, à proximité du grand virage, à la sortie de cette localité.

C'était tout près de Bodange et sur la principale route de la province. De plus, le monument serait vu de très loin, surtout du Grand-Duché.

L'accord fut fait et... on attendit le départ des Fridolins. La Fraternelle reprit le projet, désigna une commission d'étude qui n'a pas encore déposé ses conclusions.

D'autre part, quelques commerçants d'Arion eurent un jour l'idée de faire élever un monument aux Chasseurs Ardennais.

L'étude ne fut guère poussée au delà des conversations préliminaires.

Voilà où on en est !
Verrons-nous jamais un mémorial qui, dans notre Luxembourg, perpétue la glorieuse épopée des bérets verts ?
Nous l'espérons.

Les mémoires de Churchill

A propos des Mémoires de Winston Churchill, nous avons trouvé dans le grand hebdomadaire français « Carrefour » un jugement qui, pour n'être pas exempt d'humour, nous paraît si juste que nous ne résistons pas au désir d'en reproduire le passage principal :

Ce qui plaît, dans les Mémoires de Winston Churchill, c'est l'aristocratie aisance avec laquelle il se fait centre de la Grande-Bretagne, celle-ci étant, par définition, centre du monde.

Cette position confortable permet de jurer les hommes et les événements avec une vigoureuse simplicité.

M. Churchill a un goût prononcé pour apprécier l'honneur des autres. Ses Mémoires constituent une véritable distribution de prix d'honneur. Le classement est facile; il s'établit en fonction de l'attitude prise par chacun à l'égard de la Grande-Bretagne.

Faut-il s'en offusquer ? Je ne le pense pas. Pour ma part je trouve normal que M. Churchill commande ou approuve le retrait des troupes britanniques, en pleine bataille, et s'étonne de bruits (postérieurs) d'armistice, de trouve normal qu'il désire que Paris soit défendu maison par maison, et qu'il donne des ordres pour qu'en cas d'invasion l'Angleterre ne pratique pas la politique de la terre brûlée. Je trouve normal qu'il s'inquiète, jusqu'à Mers-el-Kébir, du sort de la marine française, et qu'il écrive au président Roosevelt que, dans l'éventualité d'une guerre malheureuse, nul n'aurait le droit de blâmer le gouvernement britannique de se servir de sa flotte comme d'une monnaie d'échange en face des prétentions allemandes. Je trouve normal que M. Churchill, en toutes circonstances, identifie l'honneur à l'intérêt de son pays. Il est libre d'écrire et de penser ce qu'il veut; notre liberté est la même.

Les journées commémoratives du XV^e anniversaire de la création du Corps des Chasseurs Ardennais, organisées à l'initiative de la vaillante section du Brabant, ont réussi au-delà de toute espérance : succès de foule très sympathique, présence de nombreuses personnalités et de contingents imposants de bérets verts venus de partout, participation d'un grand nombre de sociétés patriotiques, temps splendide, organisation parfaite.

Aussi, faut-il féliciter très chaleureusement le major Krack et tous ses collaborateurs, notamment M. Jaquet, qui se sont dépensés sans compter pendant des semaines pour la mise au point minutieuse de ces manifestations. Il est difficile d'imaginer le travail que cela leur a coûté. Ils ont une fois de plus bien mérité de la Fraternelle.

Ces cérémonies sont venues à leur heure. Ne fût-ce que pour rappeler à ceux qui affichent tant de mépris ou de condescendance pour l'armée de 1940, qu'elle comptait des soldats d'élite, qu'elle aussi, sous la conduite de Chefs valeureux, a fait tout son devoir et... qu'elle se chargera éventuellement de remettre tout cela en mémoire à ceux qui veulent l'ignorer.

Rappelons aussi qu'il y avait quinze ans, presque jour pour jour, que les Chasseurs Ardennais apparaissaient pour la première fois dans la Capitale, à l'occasion des Funérailles du Roi Albert et de l'intronisation de S. M. Léopold III. Les anciens se rappellent le triomphe qu'ils recueillirent alors.



Na-t-il pas belle allure notre nouveau soldat d'élite ?

5 ET 6 FEVRIER 1949. A BRUXELLES XV^e Anniversaire de la création du Corps des Chasseurs Ardennais

Nous n'allons pas — car, cela arriverait trop tard et la presse quotidienne y a fait largement écho — refaire le compte rendu des manifestations. Nous en rappellerons simplement les grands traits pour ceux qui ne lisent pas les journaux et parce que, tout de même, il n'est pas possible que le bulletin de la Fraternelle se borne à une simple mention d'une aussi remarquable réussite.

Samedi : MANNEKEN-PIS à l'honneur.

Dans l'après-midi du samedi 5 février, devant une foule compacte, a eu lieu la remise solennelle d'un costume de premier soldat chasseur ardennais au plus ancien bourgeois de Bruxelles, soi-même. De nombreux bérets verts et notamment une délégation du Bataillon de Chasseurs Ardennais conduite par l'adjudant Paulus entouraient M. Catteau, échevin de la ville de Bruxelles, le lieutenant-général Ley et le major Krack.

Le Président de la section du Brabant, puis M. Catteau célébrèrent avec humour les mérites du petit héros de la fête qui, pour manifester sa très vive satisfaction — il paraît qu'il ne se permet cette excentricité qu'aux toutes grandes occasions — inaugura son nouvel uniforme en... arrosant copieusement ceux qui s'étaient approchés, et notamment l'échevin Catteau.

Une soirée artistique fort agréable se déroula ensuite au local de la section du Brabant « Le Lion d'Or ».

Dimanche : Grand'Place.

Le lendemain dimanche, commença un service religieux célébré en l'église de Notre-Dame de la Victoire.

Un vaste cortège s'organisa place Poelaert, d'où, conduit par la musique de l'U.N.A.O., il gagna la Grand'Place.

Une foule de drapeaux, des délégations de toutes les grandes associations patriotiques, ordre impeccable, beaucoup de Chasseurs Ardennais venus de province. « C'est le plus beau défilé que nous ayons eu Grand'Place depuis la fin de la guerre », nous disait le chef du protocole de la ville de Bruxelles.

Parmi les personnalités qui avaient pris place devant la Maison du Roi, notons :

Le colonel Defraiteur, ministre de la Défense nationale, accompagné de son attaché de cabinet chasseur ardennais, le commandant B.E.M. Champion, les lieutenants-généraux Descamps et Ley, président et président d'honneur de la Fraternelle, le général Jooris, commandant la 1^{re} circonscription militaire, le général Triest, inspecteur général d'infanterie, le baron Pierre Nothomb, sénateur du Luxembourg, le sénateur Machtens, bourgmestre de Molenbeek, M. Blum, bourgmestre de Schaerbeek, M. Carton de Wiart, échevin de la ville de Bruxelles, représentant le bourgmestre, le lieutenant-général van den Bergen, ancien chef de l'E.M.G.A., président du C.N.A.C.B., le lieutenant-général chevalier van Strydonck de Burkel, président de l'U.F.A.C. 40-45, le général Molitor, le général Dethise, ancien commandant du Corps de Gendarmerie,

le colonel Louvau, président de l'U.F.A.C. 1914-18, le colonel B.E.M. Fouillien, commandant de l'école de guerre, le colonel Camille Joset, président du C.N.R., etc...

Deux discours : le lieutenant-général Ley rappela l'épopée des Chasseurs Ardennais dont il mit en valeur l'esprit de devoir et de sacrifice au cours de la campagne. Le Ministre de la Défense Nationale présenta les Chasseurs Ardennais en exemple à l'armée d'aujourd'hui. « Vos régiments, dit-il notamment, constituaient une synthèse de la Patrie et leurs drapeaux sont revenus resplendissants de gloire et d'honneur. »



Après l'avoir décoré, le Ministre de la Défense Nationale s'entretient avec le Major Krack, Président de la section du Brabant

Ensuite, le colonel Defraiteur, les généraux Ley et Descamps procédèrent à la remise de plus de 250 distinctions honorifiques à des Chasseurs Ardennais ou à des veuves de nos héros. Contrairement à ce qui arrive bien souvent, cette partie du programme se déroula dans un



Une vue du défilé, Grand'Place

ordre parfait et dans un temps minimum. Il y a lieu d'en féliciter spécialement l'organisateur, l'adjudant Helmbacker, secrétaire de la section du Brabant.

Après l'exécution de la « Brabançonne », on défila devant les personnalités, puis le cortège gagna la Colonne du Congrès où, sur la plaque commémorative des héros de 1940-45, placée devant la tombe du Soldat Inconnu de la guerre 1914-18, ensemble, les généraux Ley et Descamps déposèrent une splendide couronne au nom de la Fraternelle. Les pelotons de décorés formaient le carré autour de la Dalle sacrée.

Et le cortège — les Chasseurs Ardennais savent encore marcher — gagna à Etterbeek la caserne Prince Baudouin où un banquet aussi excellent qu'animé eut lieu. Seul de nos invités, le colonel Joset avait pu nous accompagner. Pendant le repas, le colonel Dumortier, commandant le nouveau bataillon des Chasseurs Ardennais, vint se joindre à nous.

Une joyeuse sauterie, en famille, termina cette grandiose journée digne des Chasseurs Ardennais.

La Fraternelle remercie encore tous ceux qui ont contribué à son organisation, ainsi que les personnalités et les sociétés participantes.



Au Soldat Inconnu un peloton de décorés

Et la lois taxant les exemptés du service militaire

Nous admirons la constance avec laquelle, dans « L'Invalide Bruzellois », le « Caporal de Garde » poursuit son bon combat en vue de la mise en application de la loi du 10 janvier 1940 taxant les exemptés du service militaire.

Ses appels réitérés sont d'autant plus méritoires qu'il se heurte à l'indifférence complète du pouvoir législatif (exception faite de l'un ou l'autre parlementaire d'opposition qui ignorait lui aussi la loi quand il était au gouvernement) et à l'hostilité gouvernementale.

Pourtant, s'il est un impôt sympathique aux Anciens Combattants, c'est bien celui-là!... S'il en est un qui se justifie, c'est bien lui!

Cette loi a été régulièrement votée et promulguée. Elle a donc force de loi. Elle doit être appliquée. Il n'appartient pas à un Ministre, quel qu'il soit, d'en suspendre l'application.

Il peut, si elle est mauvaise, demander au Parlement de la supprimer. Ou, si elle doit être modifiée pour pouvoir être appliquée, déposer un projet d'amendement.

Il est vraiment étonnant qu'aucun parlementaire ne songe à exiger du gouvernement qu'il respecte les décisions des Chambres.

Imagine-t-on que le Parlement vote demain une loi diminuant certains impôts et que le Ministre des Finances se refuse à l'appliquer sous prétexte que cela compliquerait le travail de son administration? Le dit ministre serait mis en minorité séance tenante.

Ators? Pourquoi en est-il autrement ici? Pourquoi ignore-t-on une loi régulière? Il est vrai, dira-t-on, qu'on s'assied si facilement sur les lois et même sur la Constitution.

L'explication est bien simple: Si les exemptés du service militaire étaient incapables de porter l'uniforme, ils sont capables de voter. Et comme il y a actuellement plus d'exemptés que de militaires-pères, Messieurs les parlementaires ne désirent nullement mécontenter la majorité de leurs électeurs.

Aussi ont-ils approuvé le Ministre de la Défense Nationale quand ce dernier a déclaré récemment au Sénat que l'application de la loi du 10 janvier 1940 « serait ridicule à l'heure présente ».

Ils furent d'ailleurs les seuls à approuver... avec les exemptés bien entendu.

Quant à nous, nous n'en sommes pas encore revenus! Nous aimerions que notre sémillant ministre nous fit la démonstration de cette chose ridicule. Nous est avis que c'est plutôt la démonstration qui serait ridicule.

A. H.

Eloges...

La bravoure des Chasseurs Ardennais en 1940 est unanimement appréciée. Nous avons été heureux de trouver dans le dernier numéro du C. O. R. A., bulletin du Cercle des Officiers de Réserve d'Anvers les phrases élogieuses qui suivent. La rédaction du bulletin présentait le prochain conférencier du cercle, le major B. E. M. Rousseau:

Il eut le privilège d'être attaché à l'Etat-Major de la 2^{me} division de chasseurs ardennais dont l'éloge n'est plus à faire. La vaillance dépensée par nos braves vertus depuis l'aube du 10 mai jusqu'au matin du 28, est encore présente à toutes les mémoires. La gloire de leur nom demeure attachée à l'opiniâtreté de leurs combats défensifs; ils infligèrent à l'ennemi des pertes si sanglantes qu'ils suscitèrent la rage teutonne matérialisée par les horribles massacres de Vinckt; à la bravoure réalisée par les horribles massacres de Vinckt; à la bravoure généreuse et exemplaire déployée lors des contre-attaques vigoureuses où se distinguèrent les hommes à la hure.

NOUVELLES DES NOTRES

NAISSANCE.

On nous annonce de Messancy la naissance d'un petit CLAUDE au foyer de notre Camarade Roland MAUER, de la 4^e C^{ie} du 1^{er} Ch. A. Nos cordiales félicitations aux heureux parents. Et à qui le tour?...

DECES.

La Section de Messancy est douloureusement éprouvée en la perte du Camarade Marcel DEMOULIN, de Messancy, soldat au 1^{er} Régiment des Ch. A., décédé le 28 janvier 1940, à l'hôpital de Mont-Saint-Martin (France), des suites d'un accident de travail.

Les funérailles donneront lieu à d'importantes cérémonies de sympathies et de ferveur patriotiques.

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille éprouvée.

* * *

C'est avec une grande peine que nous avons appris le décès, au début de janvier, de notre excellent camarade GENNAUX, collaborateur de notre ami Quoirin et secrétaire de la section provinciale du Hainaut.

Nous présentons à Madame Gennaux nos condoléances très sincèrement émues.

* * *

Notre ami Fernand Quoirin a, lui aussi, été éprouvé par le décès de son père. Nos fraternelles condoléances.

Cette publicité vaut de l'argent!
Pour vos lunettes, voici une adresse à retenir,
Camarades, une maison de confiance:



Lunetterie
Médicale

72, r. Marché-au-Charbon, BRUXELLES

Attention! Chasseurs Ardennais, sur présentation de cette annonce cette bonne maison vous accorde des avantages.

Une belle histoire

Un récent numéro de l'« Armée et la Nation » racontait cette émouvante histoire extraite d'une revue américaine:

Le Dr Ewin aime à parler de ce jeune soldat blessé qui dut être amputé. A son réveil, sur la table d'opération, le chirurgien militaire lui dit affectueusement:

— Maintenant, ça va aller, mon petit gars. Le plus triste, c'est que tu as perdu une jambe!

— Ah, non, pas de blagues, répondit-il, je ne l'ai pas perdue, je l'ai donnée!

Toute sa vie serait enrichie parce qu'il avait choisi de se placer sous cet angle. Sans rancœur et sans amertume, il pouvait prendre un nouveau départ.

Cela nous rappelle combien nos blessés de 1940 pouvaient être agacés lorsque les visiteurs qui se succédaient au chevet de leur lit d'hôpital ne trouvaient bien souvent rien d'autre à leur dire que ceci:

— Et dire que « ça » n'a servi à rien.
C'était précisément ce qu'il ne fallait pas dire. Parce que « ça » sert toujours à quelque chose de faire son devoir!

Les Anciens rendent visite aux Jeunes...

Au 1^{er} Chasseurs Ardennais!

Et nous sommes allés voir cette unité d'élite de la nouvelle armée!

Nous avons ainsi établi un contact plus étroit entre les aînés et les cadets, en participant aux cérémonies de la remise des bérets verts aux recrues.

Quelle réception, mes frères!

Une réception grandiose dans une atmosphère familiale!

Arrivée le 25 après-midi, la délégation de la Fraternelle est reçue par le Colonel Dumortier, entouré de ses officiers.

A 16 h. 30, à tout le bataillon réuni dans une grande salle de la ville, le major Krack donne une conférence; il apporte le salut des anciens, retrace à grands traits la campagne de 1940, cite des faits d'armes accomplis simplement par nos Chasseurs Ardennais et insiste particulièrement sur les enseignements à retirer de ces exploits. Il est fréquemment interrompu par les acclamations de l'assistance, et celles-ci redoublent au cours de la péroraison, quand il dit:

« Pour vous aussi jeunes Chasseurs Ardennais, le béret qui vous sera remis demain sera synonyme de Devoir! »

Le 26, à 9 h. 45, le bataillon est rassemblé sur la plaine du camp et, pour la première fois, nous voyons la mascotte « T-S », un énorme sanglier de 150 kilos.

Quelle belle troupe! Quelle allure ce bataillon! Quelle magnifique exécution des mouvements d'armes et de rangs serrés.

Cela nous impressionne!

Nous comprenons tout de suite qu'il est normal que le bataillon Chasseurs Ardennais ait enlevé la palme au concours de Drill.

Après le salut au drapeau, deux corbeilles de fleurs sont déposées au monument aux morts, une par le bataillon, l'autre par la Fraternelle.

C'est ensuite la réception des commandants de Brigade et de Division, puis du général Piron; ce dernier passe la troupe en revue et immédiatement après vient saluer la délégation; il serre la main à tous et a un mot aimable pour chacun.

Alors, notre ami Nisol, grand invalide, est à l'honneur!

Après lecture de sa citation par le chef de Corps, il est décoré devant le front des troupes par le général Piron.

Moment solennel! N'est-ce pas symbolique? le salut de la nouvelle armée à celle de 40!

* * *

Le chef de Corps, dans un discours d'une haute tenue patriotique, donne à ses recrues la signification de la cérémonie du jour: « remise des bérets verts ».

Quand il leur dit « mes garçons », nous sentons dans cette expression chère à ce chef énergique, toute l'affection qu'il porte à ses soldats.

Et c'est la remise des Bérets.

Les hommes, à la file, viennent le recevoir des mains

des généraux, du chef de Corps, des dirigeants de la Fraternelle et de nos grands invalides.

Cette belle jeunesse, ces beaux soldats au regard franc se délestent avec plaisir du béret kaki pour coiffer avec fierté le béret vert symbolique.

Ils ont compris!

Un splendide défilé, survolé par des avions britanniques, dans la plus grande avenue de Siegburg, clôture la cérémonie.

Si nous avons pu admirer l'allure martiale de nos cadets dans ce défilé impeccable, nous avons aussi pu contempler la marche « altière » de « T. S. » et de son second; oui, son second, car la mascotte de notre bataillon Ch. A. a déjà un successeur; il lui arrive, paraît-il, de « résister » un peu trop!

A 14 heures, un banquet fastueux réunissait tous les invités des officiers du beau bataillon dans les salons somptueux du château de Birlinghoven, à une dizaine de kilomètres de Siegburg.

Là, nous nous sommes rendus compte combien cette unité sympathique avait des amis et combien ceux-ci recherchaient sa compagnie; nous y avons vu des Français, des Anglais, des Ecossais, des Irlandais et aussi quelques anciens Chasseurs Ardennais de l'A. O., le colonel Bastin, le lieutenant-colonel Schouweler, le major B.E.M. Borgniet et d'autres encore.

Des allocutions ont été prononcées par le Chef de Corps, le commandant de Brigade et par le major Krack. La bonne humeur a présidé à ces agapes vraiment fraternelles.

Et cette bonne humeur ne fit que s'amplifier quand, au dessert, un courrier vint annoncer la promotion du lieutenant-colonel Dumortier au grade de colonel!

Disons, en passant, que si un grade fut bien mérité, c'est celui-là!

Mais ce n'est pas tout... la journée n'est pas terminée, on fait bien les choses chez les Chasseurs Ardennais!

Un souper intime et de... nuit nous attendait au club des officiers de Siegburg.

Il fut suivi d'une sauterie « endiablée » au cours de laquelle nous eûmes le grand plaisir d'applaudir les succès du valeureux émérite que fut le colonel Renson... Il avait retrouvé ses jambes de vingt ans! Ah! le contact de la jeunesse!

Et ce fut... dimanche bien vite arrivé...! « Sombre dimanche » puisqu'il fut celui de la séparation... du retour et bien entendu après de nouvelles réceptions au mess des sous-officiers, à la cantine troupe, etc...

Nous avons dit « au revoir » au Bataillon Ch. A., car nous sommes décidés à répondre au désir du colonel Dumortier:

« Maintenant que voilà le contact bien établi entre la Fraternelle et le Bataillon, j'espère qu'il ne fera que s'amplifier...! »

Qui remercier?

Tout le bataillon, pour la magnifique impression qu'il nous a laissée!

(Voir suite page 16)

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Les Dirigeants de nos Sections

On nous demande de rappeler la liste de nos principaux dirigeants de sections régionales :

ARLON : *Président* : Raymond REUTER, 18, rue des Capucins, Arlon;

Secrétaire : Albert MARECHAL, 55, rue Godefroid Kurth, Arlon;

Trésoirier : Fernand CROCHET, 173, rue de Bastogne, Arlon.

ATHUS : *Président* : R. HEYNEN, Gd'Rue, Athus.

BASTOGNE : *Président* : J. DIDIER, juge de paix, Bastogne;

Secrétaire : Gabriel ROBERT, 47, rue de Houffalize, à Bastogne;

Trésoirier : Maurice COLLET, receveur des Contributions, Bastogne.

BERTRIX : *Président* : Paul GRUSELIN, rue Al. Paul, Bertrix;

Secrétaire : Louis BODY, 112, rue de la Gare, Bertrix.

DURBUY : *Président* : Roger DUJARDIN, rue Grande, Barvaux-sur-Ourthe.

EREZÉE : *Président* : Docteur Fernand BOUCHE, Erezée;

Secrétaire : Joseph BAUDOIN, Fisenne-Soy.

ETALLE : *Président* : Major EPPE, professeur, Vance;

Secrétaire : Arthur KLEIN, Etalle.

HOUFFALIZE : *Président* : ROUSSEAU, à Cetturu-Tavigny;

Secrétaire : Georges VERHEGGEN, Houffalize;

Trésoirier : Notaire KUBORN, Houffalize.

LAROCHE-EN-ARDEENNE : Notaire CAPRASSE, La Roche-en-Ardenne.

LIBRAMONT : *Président* : Lieutenant Maurice NOEL, Libramont.

FAUVILLERS : *Président* : Docteur Arthur WEBER, à Martelange;

Secrétaire-trésorier : Michel HUBERTY, 117, rue de la Gare, Sterpenich.

MESSANCY : *Président* : Dominique SCHROBILTGEN, 404, rue de Longeau, Messancy;

Secrétaire : Gabriel JACQUES, 44, rue de la Gare, Messancy.

NEUFCHATEAU : *Président* : Albert BALBEUR, instituteur, Wittimont-Léglise;

Secrétaire : François HANNICK, Neufchâteau.

PALISEUL : *Président* : Louis GILLARD, rue de Framont, Paliseul;

Secrétaire : Edgard GALLOY, instituteur, Paliseul.

SAINTHUBERT : *Président* : A. VAN EGROO, Saint-Hubert.

Camarades Chasseurs Ardennais,

Favorisez de vos achats un ancien P. P.

Savez-vous que celui-ci vous accorde 15 % de réduction.

Rendez-vous donc chez lui. Le meilleur accueil vous sera réservé, même pour un renseignement.

Manufacture d'IMPERMEABLES

TRENCH-COATS LODENS GABARDINES
pour Femmes, Hommes et Enfants

„ JACK RAINCOAT ”

POPELINES -- LODEN

Spécialité de Trench-coats pour officiers et sous-officiers

Rue des Vierges, 8

BRUXELLES

Téléphone 11.46.56

ET TOUJOURS

DU FABRICANT AU CLIENT

WELLIN : *Président* : Docteur Norbert LAROCHE, Wellin.

BRABANT : *Président* : Major KRACK, 22, avenue Alex. Bertrand, Forest;

Secrétaire : Adjudant L. HELMBACKER, rue Saint-Henri, 76, Woluwé-Saint-Lambert;

Trésoirier : BODSON, r. Verbist, 121, Schaerbeek.

LIEGE : *Président* : F. LIEUTENANT, ingénieur, rue de Campine, 289, Liège;

Secrétaire : L. LUYX, rue de Mons, 6, Visé;

Trésoirier : Paul DUROU, rue Duvivier, 14, Liège (C.C.P. 79.56.94).

VERVIERS : *Président* : Ct. CLEEREN, 75, rue de Liège, Verviers;

Secrétaire : P. OSTER, 11, rue Jules Henrard.

HAINAUT : *Président* : Fernand QUOIRIN, rue Turenne, 54, Charleroi.

DINANT : *Président* : Joseph FONTAINE, rue de Gedinne, Sart-Custinne.

HUY : *Président* : THIRY, avocat;

Secrétaire : Lieutenant-Colonel STEVENS, 158, rue de Liège, Huy.

NAMUR : *Secrétaire* : GILSOUL, 85, rue de Bruxelles.

ATTENTION...

Changement d'adresse de la rédaction-administration du bulletin.

Elle est transférée

51, Avenue Victor Rousseau
à Forest-Bruxelles

Téléphone 43.9267

Prière à nos correspondants d'en tenir bonne note.

Notre assemblée statutaire

C'est donc à Huy, le dimanche 9 janvier, que la Fraternelle a tenu son assemblée générale statutaire.

Un grand nombre de sections n'étaient pas représentées. Cela tient aux difficultés d'atteindre Huy.

Le Lieutenant-Général Descamps, président, fit l'appel des camarades décédés dans le courant de l'année 1948. Une minute de silence fut observée à leur mémoire.

Le Président excusa l'absence des généraux Ley, président d'honneur, et Merckx, par suite de maladie. Il fit appel aux dirigeants de sections pour qu'ils activent le recrutement et félicita le Président de la section du Brabant pour l'accroissement constant de ses effectifs.

Successivement, le major Krack, le lieutenant-colonel Gehenot et le commandant Roefiers firent l'éloge du Lieutenant-Général Descamps, qui fut longuement applaudi.

Le lieutenant-colonel Philippart, secrétaire général, et le commandant Conter, trésorier général, firent ensuite les rapports traditionnels. Les vérificateurs aux comptes firent l'éloge de la gestion du trésorier.

Le rédacteur en chef du bulletin étant absent par suite d'un deuil, son rapport sera présenté ultérieurement.

Eurent lieu ensuite les élections statutaires. Six membres du comité étaient sortants. Trois nouvelles candidatures étaient

présentées. Furent élus: les camarades Conter, Hubert, Lepage, Hoornaert, Quoirin et Thiry.

Diverses interpellations furent ensuite présentées. La section de Huy demandait d'augmenter la part des sections. Le statu-quo fut maintenu: 4 francs.

La section de Liège ayant demandé qu'aucune section ne puisse recruter des membres en dehors de son ressort, la question sera mise au point par le Comité Central.

Sur proposition de la section du Brabant, l'exercice sera désormais clôturé le 31 octobre.

LA COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Voici comment se présente désormais le Comité Central de la Fraternelle :

Président : Lieutenant-Général DESCAMPS;

Vice-Présidents : Major KRACK et LEPAGE;

Secrétaire général : Lieutenant-Colonel PHILIPPART;

Secrétaire général adjoint : Adjudant HOFFMANN;

Trésoirier général : CONTER;

Membres : Les camarades BODSON, CAPRASSE, DUMAY, lieutenant-colonel GEHENOT, HOORNAERT, HUBERT, KUBORN, QUOIRIN, SCHROBILTGEN, THIRY, TROISFONTAINE, VAN EGROO.

La section de Huy reçoit son drapeau

Le dimanche 9 janvier, en même temps que la Fraternelle tenait son assemblée générale statutaire dans la vieille cité mosane, la section de Huy a reçu son drapeau.

Ce fut l'occasion de très belles cérémonies auxquelles s'associèrent de nombreuses personnalités civiles, militaire et religieuses, ainsi que la population hutoise.

Un service religieux fut d'abord célébré en la Collégiale Notre-Dame. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Valentin, aumônier chasseur ardennais.

En cortège, conduit par l'Harmonie, les Chasseurs Ardennais se rendirent alors au Monument de la Victoire où le lieutenant-général Descamps déposa une gerbe.

Puis, le cortège traversa la ville pour aboutir Grand-Place.

Parmi les personnalités entourant M. le bourgmestre Grégoire et le lieutenant-général Descamps, président de la Fraternelle, on reconnaissait notamment : M. le député Charpentier, M. le commissaire d'arrondissement de Barchfontaine, les membres du conseil communal, le lieutenant-général Mezin, le colonel Desmet, ancien commandant du 6 Ch. A., l'avocat Thiry, président de la section de Huy, le lieutenant-colonel Stevens, secrétaire, le lieutenant-colonel Philippart, secrétaire général de la Fraternelle, le major Krack, etc...

Le discours du bourgmestre fut un vibrant hommage à la vaillance des Chasseurs Ardennais dont M. Grégoire magnifia l'esprit. Le général Descamps prit à son tour la parole pour évoquer à larges traits les glorieux faits d'armes des bérés verts. Il remit l'étendard au président de la section, l'avocat Marcel Thiry, qui remercia en termes choisis.

Au cours de la réception qui suivit à l'Hôtel de ville, le bourgmestre remit la plaquette de la ville de Huy au lieutenant-général Descamps et au camarade Thiry. La plaquette sera également remise au lieutenant-général Ley qui avait été empêché d'assister à la manifestation.

L'après-midi fut consacrée aux travaux de l'assemblée générale. La journée se termina par un bal très... chasseur ardennais.

Le 5 mars, en les salons du « Bobino » à Etterbeek, la sous-section d'Etterbeek-Auderghem a organisé un bal des bérés verts très réussi.

La soirée était honorée de la présence de M. Piret, bourgmestre d'Etterbeek.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous insistons encore pour que tous nos camarades fassent connaître leurs changements d'adresse au président ou au secrétaire de leur section.

SECTION DE BASTOGNE

Le Comité de la Section de Bastogne a tenu sa première réunion de l'année, le 17 février.

Il fut procédé d'abord à l'élargissement du Comité (remplacement des président et vice-président qui ont quitté Bastogne et élection de recrues dévouées issues des différents groupements patriotiques de la ville).

Le Comité remanié s'établit comme suit :
Président d'honneur : le député Gaspar; Président : le juge de paix Didier; Vice-présidents : François Van Hoof et Joseph Wanlin; Secrétaire : Gabriel Robert; Trésorier : Maurice Collet; Membres et Commissaires : J. Collard, L. Lepinois, J. Lahy, L. Ney, J. Martin, F. Joachim, P. Holzmacher, F. Wathlet, L. Welter, M. Schaack, L. Remy et A. Beaujean; Délégués communaux : L. Paquay (Bertogne), R. Giot (Longchamps), A. Jacques (Longvilly), J. Paquay (Noville), I. Tabar (Wardin) et Ch. Marrenne (Villers-la-Bonne-Eau).

Après avoir entendu les rapports sur l'activité et la situation financière de la section, le Comité étudia les moyens d'intensifier le recrutement, projeta l'organisation des fêtes destinées à recueillir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un drapeau.

En bref, réunion féconde où chacun émit d'intéressantes suggestions et offrit son dévouement total à la Fraternelle; réunion tout empreinte de cordialité qui fait augurer une année prospère pour les Chasseurs Ardennais.

Au 1^{er} Chasseurs Ardennais

(Suite de la page 13)

Le corps des officiers, nous avons été leurs hôtes pendant tout notre séjour là-bas.

La chaîne des transports, les capitaines Fairon, Lipsin et Gossens, qui sont venus nous prendre en Belgique dans leur auto personnelle.

La direction du protocole, le capitaine Leroy, revenu de Palestine juste à temps pour nous recevoir et nous servir de mentor avec sa gentillesse coutumière; les adjudants Paulus et Delcorps, les plus vieux Chasseurs Ardennais, ceux d'hier et d'aujourd'hui.

Le service « veille à tout » du si dévoué lieutenant Becker qui, une fois de plus, s'est dépensé sans compter pour nous être agréable.

Et j'en oublie... il y a le Baron, aussi le R. S. M., et d'autres, et d'autres dont les noms m'échappent.

Et... j'oublie intentionnellement le chef de Corps qui n'accepte jamais un merci!

Chers amis de la Fraternelle, croyez bien qu'au Bataillon Ch. A. notre flambeau est en bonnes mains et notre drapeau sous la meilleure garde.

TIBI.

P. S. — Félicitons nos deux grands invalides Nisol et Delhamende qui ont tenu le coup pendant ces journées si fatigantes.

N. D. L. R. — Nous espérons pouvoir insérer quelques photos de ces belles cérémonies dans notre prochain numéro.

Pour les Officiers de réserve

PORT DE L'UNIFORME EN BELGIQUE

Les conditions fixées par l'Instruction réglant l'application de l'A. R. n. 35186 du 23 août 1933 déterminant l'état et la position des officiers de réserve sont les suivantes :

1) Le port de l'uniforme est autorisé et recommandé, lorsque l'officier de réserve assiste à des cérémonies organisées ou patronnées par l'Autorité militaire;

Il l'est également lorsque l'officier de réserve participe à des cérémonies officielles organisées par les Autorités civiles et auxquelles assistent les Membres de la Famille Royale, pour autant qu'il possède la tenue imposée pour ces circonstances aux officiers des cadres actifs; s'il ne possède pas la totalité des objets d'habillement et l'équipement prévus en l'occurrence, il ne peut pas revêtir l'uniforme militaire;

2) L'officier de réserve est autorisé à revêtir la tenue sans demande préalable, à l'occasion de son mariage ou pour assister, soit au mariage, soit aux funérailles d'un de ses proches;

3) Le port de l'uniforme est formellement interdit dans toute réunion publique ou privée à caractère politique ou électoral, ainsi que pour l'exercice de toute profession;

4) A l'intérieur du pays, en toute circonstance non prévue ci-dessus, l'officier de réserve doit s'adresser au Commandant de la Province dans laquelle il réside pour obtenir l'autorisation de revêtir l'uniforme;

5) Le port de l'uniforme est interdit à partir du jour où, pour quelque raison que ce soit, l'officier n'appartient plus au cadre de réserve;

6) L'officier de réserve ne peut revêtir l'uniforme en pays étranger qu'avec l'autorisation du Ministère de la Défense Nationale. (voir 2).

7) L'officier de réserve honoraire doit TOUJOURS, pour revêtir l'uniforme, solliciter l'autorisation du Cdt de la Province.

RESIDENCE ET VOYAGES A L'ETRANGER

Les officiers désireux de résider ou de voyager à l'étranger doivent en solliciter l'autorisation auprès de leur chef de corps ou autorité en exerçant les attributions en indiquant s'ils s'y rendent en civil.

Toutefois :
1) L'officier de réserve se rendant à l'étranger pour une période n'excédant pas 15 jours n'est soumis à aucune formalité.

2) L'officier de réserve se rendant à l'étranger pour une période excédant 15 jours sans dépasser un mois, est tenu d'en aviser son chef de corps avant son départ en lui faisant connaître :

- l'adresse à laquelle il se rend;
- la durée probable de son séjour;
- le nom et l'adresse d'un répondant en Belgique.

3) Pour les absences de plus de 30 jours, l'O. R. doit demander l'autorisation de son chef de corps.

Tout officier de réserve qui réside à l'étranger et qui est dans l'impossibilité de fournir un répondant en Belgique aura comme répondant d'office le Commandant du Régiment (unité similaire ou organisme) auquel il est attaché administrativement.

Octroi de la carte d'identité et de priorité

à certains invalides de la guerre 1940-45

Une décision du Conseil des ministres stipule que la carte spéciale d'identité et de priorité octroyée aux invalides de la guerre 1914-18 est étendue à certains invalides de la guerre 1940-45, titulaires d'une pension de réparation.

Premier groupe : Les grands invalides de la guerre (100%) bénéficiaires du statut des grands mutilés et invalides.

Deuxième groupe : Les grands invalides de guerre, pour lesquels la station debout est pénible et qui ont : 60% d'invalidité au moins, du chef de la perte anatomique ou fonctionnelle d'un membre ou 100% d'invalidité du chef de maladie.

Les cartes de la guerre de 1940-1945 seront de la couleur du format et du modèle prévus pour les invalides de la guerre 1914-1918 et comporteront les mêmes avantages, facilités ou priorités généralement quelconques que celles de la première guerre.

Leur délivrance sera assurée par les soins du Ministère de l'Administration générale et des Pensions, sur demande adressée par les intéressés à l'Administration des Pensions militaires, 3, avenue Gallée, à Bruxelles.

SOUVENIRS...

PAR UN ANCIEN

(Suite)

A l'avant, il faut régler la marche, s'assurer de la direction et être prêt à faire feu. En cas d'alerte, l'avant se colle au sol. N'oubliez pas que dans la forêt on voit plus loin étant couché.

— Tous d'accord ?

Quelques instants plus tard, la petite colonne est en route; au début tout va bien, c'est la haute futaie, ensuite une parcelle de petits sapins, impénétrable, il faut la contourner. C'est alors la petite futaie, rien à faire, on doit s'y engager et le terrain est très coupé. Nous avons des difficultés à nous frayer un chemin; j'ai pitié des deux copains qui doivent pousser les vélos.

Je demande au caporal à pouvoir remplacer l'un d'eux. D'accord ! Mais, ils ne veulent rien entendre : « Chacun son boulot, » disent-ils !

Enfin, on retrouve la haute futaie; on doit faire un arrêt pour laisser souffler les deux... martyrs qui suivent.

A ceux qui me lisent, je demande d'essayer de pousser un vélo avec chargement de guerre à travers bois — rien qu'un vélo ! — Ils se demandent comment Louis et Edouard ont pu arriver au bout avec deux vélos. Il est vrai qu'ils étaient tous deux à bout !

Et la marche reprend.

Je vous fais grâce de certains détails jusqu'à la rencontre de noire... chemin. Cependant, je dois citer le passage en trombe d'un gros sanglier dans notre groupe, entre les deux échelons. Petite alerte bien entendue ! Notre Edouard y est allé de sa boutade :

— Vins avou nos autes al plesse dit savé, tes des nesses ! » (Viens avec nous au lieu de te sauver, tu es des nôtres !).

Et voici le chemin !

Même formation qu'en quittant la destruction mais distances réduites, je suis l'éclaircur de tête; c'est un chemin large et nous avons toujours la chance d'avoir la haute futaie.

Il y a huit kilomètres à parcourir et il faut marcher à petite allure pour pouvoir observer en roulant.

Nous avons à peine parcouru 500 à 600 mètres que le caporal me fait revenir en arrière pour me donner un bon « savon ».

— François, je me demande si nous pouvons avoir confiance en toi, tu ne remarques rien. — Vois ici, là, des traces de pas... deux petites colonnes ont traversé le chemin, 8 à 10 hommes par colonne, elles se dirigent pas à. Tu es l'éclaircur de tête et tu dois tout voir ! C'est l'ennemi, les nôtres sont à vélo.

Bien « savonné » je repars et on me crie encore :

— Ouvre l'œil à gauche, direction dangereuse !

J'observe, je regarde de tous côtés, je scrute, je cherche... on ne m'y prendra plus...

Environ trois kilomètres plus loin, je vois un homme qui se dissimule derrière des arbres; je mets pied à terre et je prends position.

Le caporal me rejoint. Je lui raconte ce que j'ai vu.

— Exact, dit-il, Edouard a aussi remarqué du mouvement; moi, je n'ai rien vu, j'observais la gauche à ce moment.

Les autres nous ont rejoint.

— On va progresser par bonds d'une cinquantaine de mètres, un par un, les autres en position et prêts à faire feu, le dernier fait face à l'arrière gauche.

Tel fut l'ordre donné !

Nous progressons ainsi sans incident jusqu'à l'endroit suspect.

Puis la fouille commence.

Nous opérons tous réunis, deux fouillent, deux en position pour les protéger.

On a remarqué du mouvement dans une touffe de buissons; on redouble de précautions pour s'en approcher et en courant d'un arbre à l'autre, le doigt ne quitte pas la détente.

Tout à coup, nous entendons crier de derrière le... buisson.

— Mais, c'est des chasseurs, ni tiro nin, j'i su do génie ! — (Mais, ce sont des chasseurs, ne tirez pas, je suis du génie).

Edouard, le plus rapproché, répond :

— Mouter tu valet et on vierail. — (Montre toi garçon et on verra).

Et un soldat du génie, un type trapu, sort du buisson où il était camouflé.

Il se précipite vers Edouard et l'embrasse — et nous entendons :

Pour n'importe quelle ASSURANCE, adressez-vous en toute confiance aux anciens Chasseurs Ardennais

JOSEPH BAUDOIN
à FISENNE (SOY)
Tél. 117, EREZÉE

ou

JEAN LINTZEN
PEPINSTER
Rue Alfred Brabant. 29
Tél. 602.39

Assurances-VIE avec ristourne de 100 o/o des bénéfices aux assurés
Assurances responsabilité Civile « MOTOS » à partir de 260 frs
Agents sont demandés, même débutants

Camarades de Province, êtes-vous à Bruxelles, et même vous, Bruxellois, pourquoi ne choisiriez-vous pas

L'HOTEL PENSION

THENENET & ROEGIERS

97, rue Souveraine, 97 - IXELLES-Brux.
(près avenue Louise) Tél. : 12.71.12

Confort moderne.

Cuisine soignée.

Beau jardin.

Prix très modérés.

Et puis, n'oubliez pas qu'il y a toujours une belle

— REDUCTION POUR NOS CAMARADES. —

Camarades CHASSEURS ARDENNAIS.

Etes-vous aux environs de la place Jourdan?
Alors ne manquez pas d'aller dire un bonjour
au sympathique camarade Ch. A., patron de la

Brasserie de l'Espérance

47, place Jourdan, 47 — BRUXELLES

Téléphone : 33.41.63.

pour la renommée de ses bonnes et délicieuses BIERES.
et puis, quel accueil chaleureux et quel service !!!

*ATTENTION, les copains, voici une
bonne adresse : achetez vos lunettes à la*

Lunetterie Scientifique

23, rue de Turenne, 23 — CHARLEROI

(arrêt des trams)

— De la qualité! du confort!! Prix consciencieux !!! —

— Les ordonnances sont exécutées immédiatement. —

Les CHASSEURS ARDENNAIS seront tout spécialement
soignés!

Camarades Chasseurs Ardennais,

Confiez votre publicité à votre bulletin
Procurez de la publicité à votre bulletin

TARIF :

Une page	fr. 1.000.—
Une demi-page	550.—
Un quart de page	300.—
Un huitième de page	200.—
Un seizième de page	125.—
Bande de 5 cm de hauteur : sur deux pages	650.—
sur une page	350.—
Texte en chronique la ligne	15.—
Réductions pour plusieurs insertions. Contrats à débattre.	

ATTENTION : Sur les prix ci-dessus, nous accordons
une réduction de 20 % aux annonceurs membres de
la Fraternelle et à ceux qui accordent des remises à
nos membres.

Pour la publicité, s'adresser à la direction du bulletin ou
à votre camarade Victor ROBERT, 23, rue Washing-
ton, Ixelles-Bruxelles.